



VILLE DE SION



Sion - Stratégie vélo

Mesures infrastructurelles

Version 2 – 27 septembre 2019

Comité de Pilotage

Christophe Clivaz, Conseiller municipal

Vincent Kempf, Urbaniste de Ville

Georges Joliat, Ingénieur de Ville

Michaël Sandoz et Romain Fournier, Coordinateurs mobilité

Sébastien Schelker, Direction des travaux

Michel Maistre, Ingénieur, Service Cantonal de la Mobilité.

Mandataires

Pierre Favre, Citec Ingénieurs Conseils

Philippe Petit, Citec Ingénieurs Conseils

Lucien Barras, nomad architectes

Lionel Bagnoud, nomad architectes

Christophe Genolet, VéloValais



Contrôle qualité

Version	Auteur(s)	Vérificateur(s)	Date de validation
R.16369.0	PF/PPE/LIBA/CG	PF	21 juin 2019
R.16369.0 - v2	PF/PPE/LIBA/CG	PF	27 septembre 2019

Sommaire

1. Introduction	3
2. Etat des lieux et diagnostic	4
2.1. Inventaire de l'offre	4
2.2. Analyse territoriale de la demande potentielle	4
3. Vision directrice	6
4. Mesures infrastructurelles vélo	6
5. Annexes	7

1. Introduction

Au même titre que les développements urbanistiques ou les infrastructures routières, les **aménagement cyclables nécessitent une planification spécifique** afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité sur l'ensemble du territoire. Les interventions ponctuelles, répondant à la seule opportunité de réaménager un tronçon de route, ne donnent pas satisfaction aux utilisateurs et n'entraînent pas d'amélioration globale du réseau de mobilité douce.

Encore trop souvent associés aux loisirs sportifs, les cyclistes sont relégués au second plan dans la gestion de la mobilité. Or, les **utilisateurs potentiels sont toujours plus nombreux** et la fréquence d'utilisation plus élevée : écoliers, personnes âgées, actifs urbains, pendulaires et professionnels. Ces nouveaux usagers engendrent de nouveaux besoins, de telle manière que les nouvelles installations à l'intention des cyclistes rencontrent un succès immédiat. En matière de modes doux comme de transports publics, c'est l'offre qui génère la demande.

L'objet de ce mandat a ainsi pour objectif de mettre en place **une stratégie communale** en faveur de la mobilité cyclable. La méthodologie proposée est la suivante :

- **Etat des lieux et diagnostic** de la situation actuelle.
- **Vision directrice** (réseau cyclable à long terme).
- **Stratégie vélo communale** (infrastructures, gouvernance et culture vélo).
- **Mesures infrastructurelles** découlant de la stratégie.
- **Mesures de stationnement vélo** (dimensionnement et localisation du besoin).

*Le dossier de la **stratégie vélo** (sous forme de fiches thématiques) a été rendu courant 2019, alors que le **dossier de mesures de stationnement vélo** est à disposition de la Ville depuis fin 2018. Le présent rapport traite ainsi des trois points restants : **état des lieux, vision directrice, et mesures infrastructurelles**.*

*Les mesures et les fiches de stratégie doivent fonctionner conjointement afin d'atteindre l'objectif visé **d'amélioration générale du réseau cyclable**.*

2. Etat des lieux et diagnostic

2.1. Inventaire de l'offre

Le **diagnostic** de la situation actuelle est principalement basé sur l'analyse de quelques cartes générales et de relevés de terrain effectués à vélo sur l'ensemble du territoire communal de plaine et coteau. Ce diagnostic est résumé en une planche (annexe 1) et illustre la situation actuelle pour les éléments suivants :

- **La hiérarchie des réseaux routiers** : réseau autoroutier, réseau cantonal, réseau communal principal (vitesse légales $\geq 50\text{km/h}$) et modéré (zones 30 et zones de rencontre).
- **Les infrastructures liées au vélo** : les itinéraires cyclables (bandes ou pistes cyclables, les contre-sens cyclables autorisés et/ou marqués, les cheminements en site propre, etc.).
- **Les franchissements** en site mixte ou propre (maillage du réseau).
- **Les générateurs et zones génératrices** de déplacement (gares, pôles scolaires, pôles sportifs, centres culturels, commerces, etc.).
- **Les obstacles** : les chicanes, les barrières, les tourniquets, etc.

2.2. Analyse territoriale de la demande potentielle

Les cartes de base présentées dans ce chapitre servent à **identifier la demande pour les déplacements pendulaires** (trajet domicile-travail), **d'achat ou de loisirs** : où est la demande mobilité douce ? Quels potentiels se dégagent clairement ? Sur quels axes se concentre-t-elle ?

La planche du haut de la figure 1 informe sur la **répartition des habitants et des emplois** des différents secteurs de la Commune de Sion. La planche du bas illustre les **lignes de désir** à satisfaire entre ces secteurs et générateurs isolés.

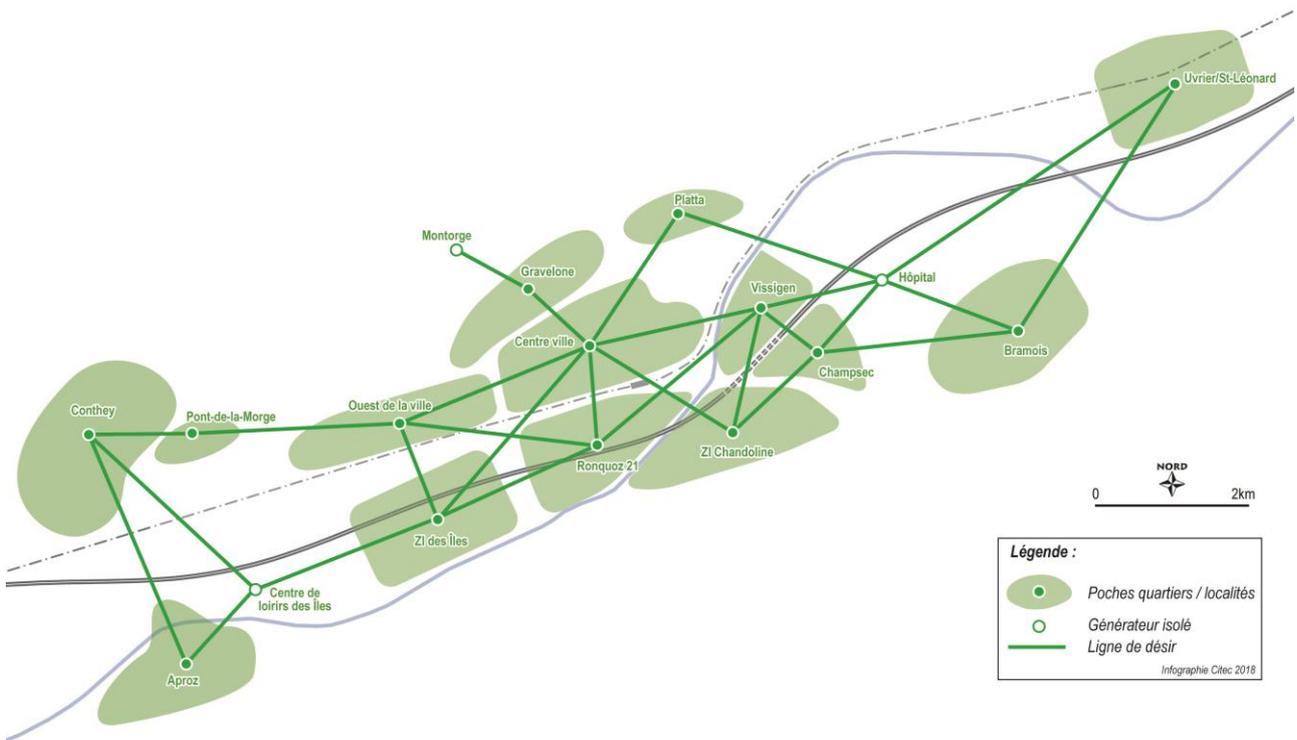
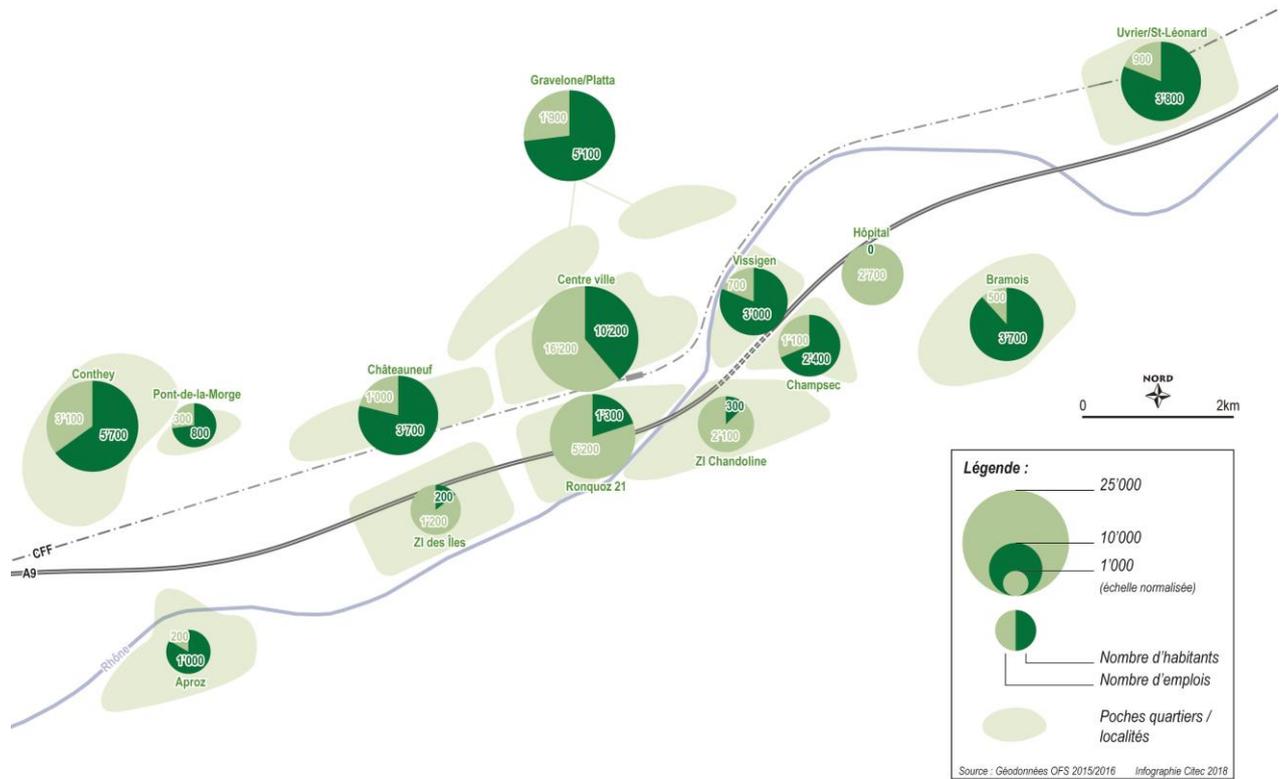


Figure 1 – Répartition habitants/emplois par secteur (haut) et lignes de désir à satisfaire entre secteurs (bas)

3. Vision directrice

L'objectif étant de disposer à terme d'un réseau continu, sécurisé et maillé, l'annexe 4 présente la **vision directrice** pour le réseau cyclable sédunois. Cette vision directrice ne fait pour l'instant pas de distinction entre réseau pendulaire ou de loisirs, l'idée étant d'être dans un premier temps le plus exhaustif possible.

Quelques mesures infrastructurelles de grande ampleur étant prévues d'être réalisées à moyen terme, elles sont **intégrées** à cette vision.

Cette **vision directrice fait le lien entre les lignes de désir** à satisfaire (figure 1) et les **mesures infrastructurelles** prévues (annexe 2).

4. Mesures infrastructurelles vélo

Partant du diagnostic et en cohérence avec la vision directrice présentée ci-dessus, les neuf familles de mesures principales qui forment les propositions d'amélioration du réseau cyclable sont (sans ordre de priorité) :

1. **Piste ou bande cyclable à créer** : Sur réseau principal, sécurisation des itinéraires sur voirie sur l'ensemble du réseau cantonal ou communal principal. La typologie d'aménagement est à définir selon le contexte précisé dans les fiches de stratégie.
2. **Généralisation des contre-sens cyclables** (signalisation verticale, voire marquage dans certains cas) **sur l'ensemble des rues à sens unique** qui s'y prêtent, ceci afin d'éviter les détours et améliorer le maillage cyclable.
3. **Raccordements hors trafic à créer / prévoir / améliorer.**
4. **Itinéraire cyclable** (piste ou bande) existant **à améliorer.**
5. **Amélioration de la sécurité** (continuité et traversées) pour le vélo **au droit de certains carrefours jugés difficiles.**
6. **Adaptation d'obstacles au passage des cyclistes.**
7. **Franchissement** de limites infrastructurelles ou naturelles **à créer.**
8. **Systématisation du réseau modéré** (passage en zone 30 majoritairement) afin de mettre en œuvre progressivement les « standards » d'aménagement en faveur du vélo dans les zones 30, soit, principalement, pas d'aménagement cyclable (ni piste, ni bande cyclable) en zone 30, la mixité étant la règle.
9. **Valorisation** des opportunités de réaménagement des berges en lien avec la **3^{ème} correction du Rhône.**

Les mesures sont localisées sur une carte des mesures (annexe 2) et détaillées dans un tableau correspondant (annexe 3). Ces deux documents fonctionnent de manière interdépendante. Le tableau donne des informations complémentaires quant à **l'état d'avancement**, aux **contraintes**, aux **coordinations possibles** et/ou **nécessaires**, etc.

*Autant la vision directrice que les mesures infrastructurelles prévues ci-dessus sont des **ambitions « à terme »**, afin d'esquisser le réseau cyclable sédunois **idéal**. Aucune analyse de faisabilité n'a été effectuée à ce stade, la plausibilité de ces mesures doit ainsi être étudiée au cas par cas.*

5. Annexes

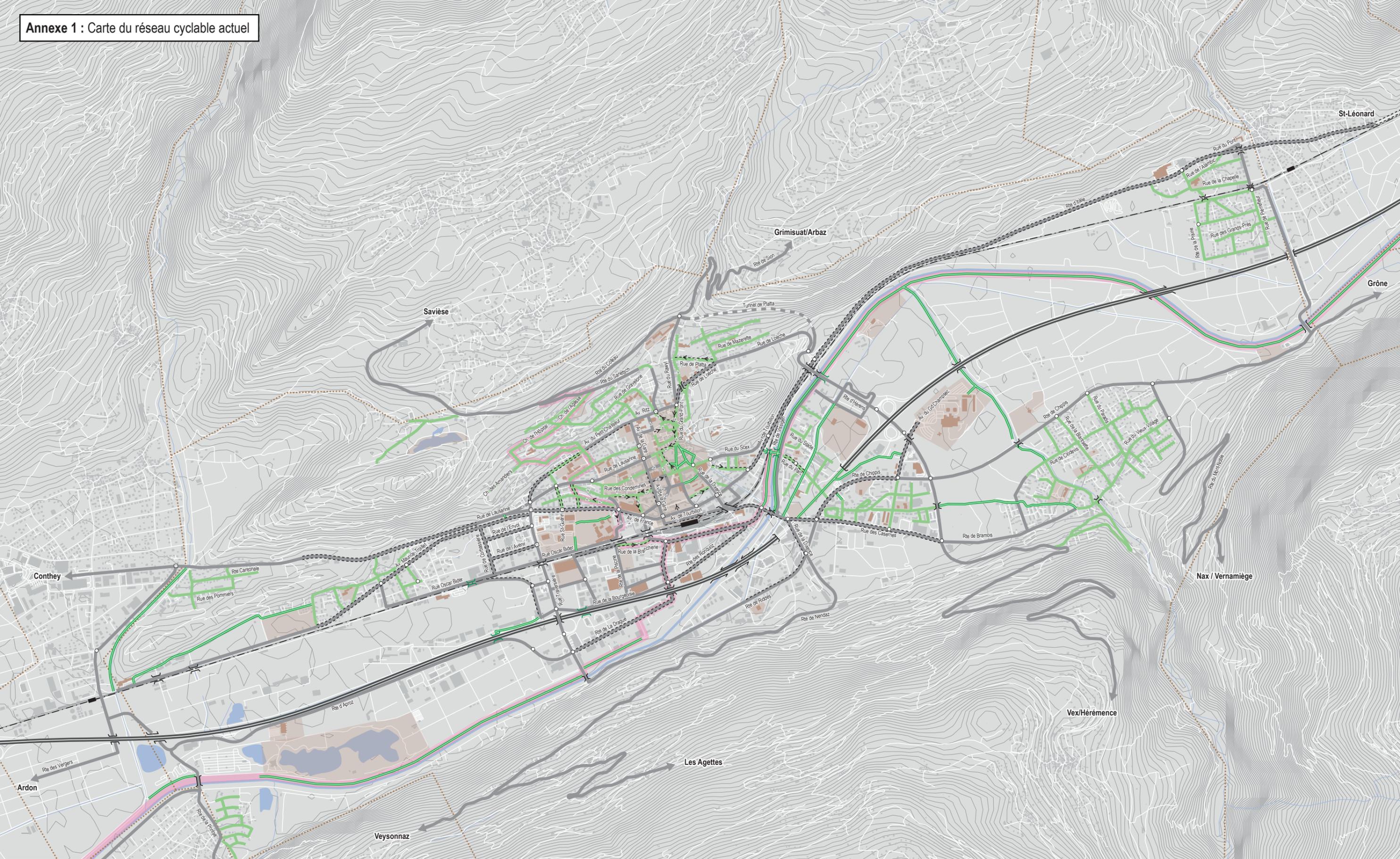
Annexe 1 – Carte du réseau cyclable actuel

Annexe 2 – Carte des mesures infrastructurelles

Annexe 3 – Tableau des mesures infrastructurelles

Annexe 4 – Vision directrice (réseau à long terme)

Annexe 1 : Carte du réseau cyclable actuel

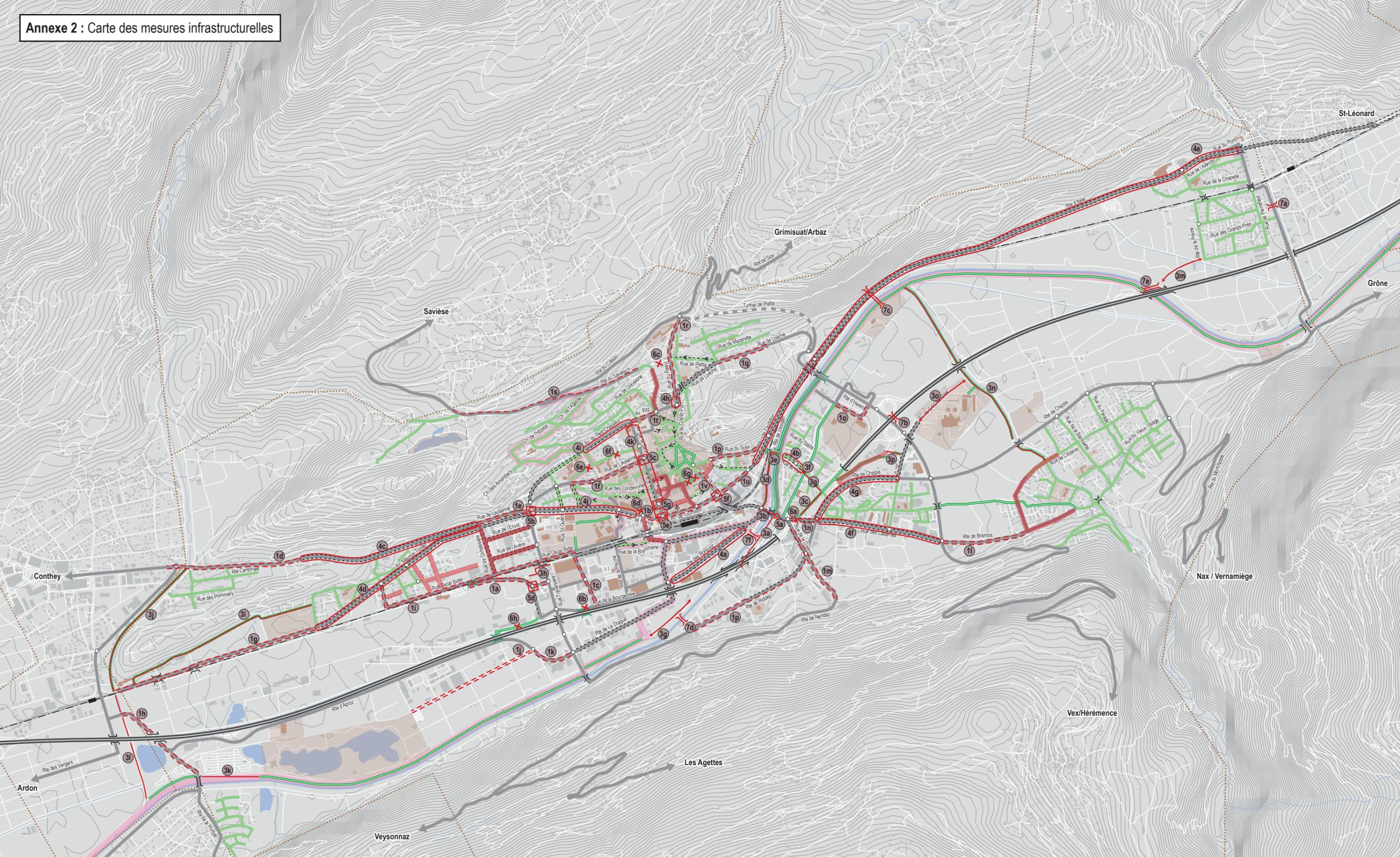


Infographie Citec 2018

- Légende:**
- Réseau autoroutier
 - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
 - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
 - Sens unique
 - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
 - Piste ou bande cyclable
 - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
 - Chemin hors trafic
 - Franchissement routier / modes doux
 - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
 - Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
 - Générateurs principaux
 - Zones génératrices principales



Annexe 2 : Carte des mesures infrastructurelles



- Légende:**
- Réseau autoroutier
 - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
 - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
 - Sens unique
 - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
 - Piste ou bande cyclable
 - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
 - Chemin hors trafic
 - Franchissement routier / modes doux
 - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
 - Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
 - Générateurs principaux
 - Zones génératrices principales

- Piste ou bande cyclable / contre-sens cyclable à créer
- Raccordement vélo hors trafic à créer / à prévoir / à améliorer
- Itinéraire cyclable (piste/bande) actuel à améliorer
- Carrefour/traversée à aménager/sécuriser par le vélo
- Obstacle à ouvrir / à adapter au vélo
- Réseau communale modéré systématique



Annexe 3 : Stratégie vélo - tableau des mesures infrastructurelles

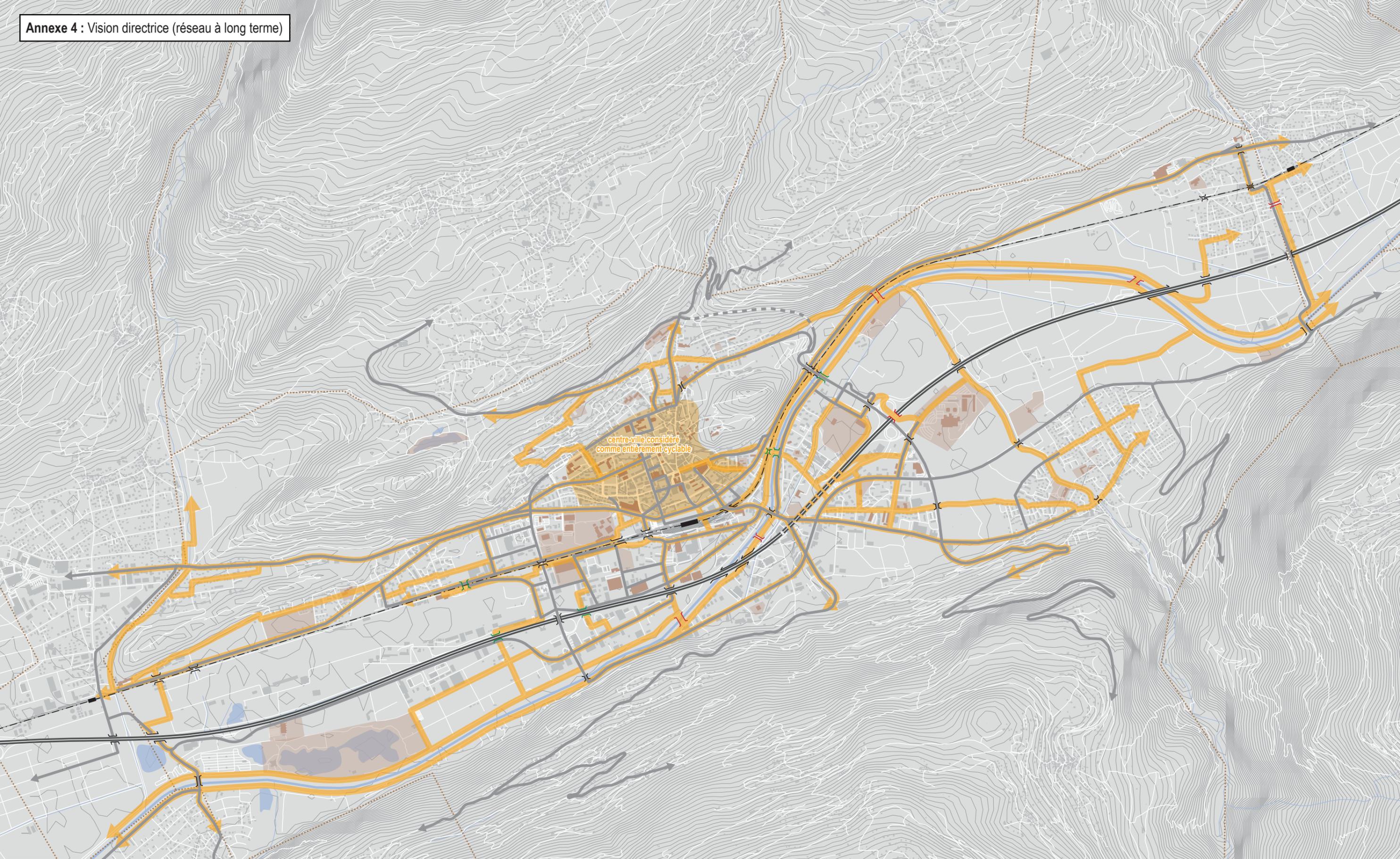
N°	Description de la proposition	Etat d'avancement / contrainte / difficulté	Acteurs à associer
1	Piste ou bande cyclable à créer		
a	Route de l'Aéroport : bandes cyclables depuis le passage sous-voie jusqu'au giratoire	A coordonner avec mesure 5d)	Ville de Sion - Travaux publics
b	Rue des Creusets partie Sud : bande cyclable à la montée depuis le giratoire jusqu'au feu + sas vélo au feu	A coordonner avec la mesure 4k)	Ville de Sion
c	Chemin St-Hubert "Nord-Sud": bandes cyclables à créer	A coordonner avec le concours d'urbanisme "Ronquoz 21"	Ville de Sion
d	Rue de Lausanne : bandes cyclables à poursuivre depuis domaine Mont d'Or jusqu'à Conthey	A coordonner avec la mesure 4c)	Canton Ville de Sion
e	Rue de Lausanne : bandes cyclables à poursuivre jusqu'à carrefour de la Traversière	A coordonner avec les mesures 1e) et 5b)	Canton Ville de Sion
f	Rue de Lausanne : bandes cyclables à poursuivre depuis St-Guérin jusqu'à av. de la Gare		Canton Ville de Sion
g	Av. Maurice-Troillet : bandes cyclables à poursuivre jusqu'à extrémité Ouest		Ville de Sion
h	Route des Ecussons : bandes cyclables depuis la Morge jusqu'à l'entrée d'Aproz	A coordonner avec commune de Conthey (Nord de la Route des Ecussons) et de Nendaz (traversée d'Aproz)	Canton Ville de Sion Commune de Conthey Commune de Nendaz
i	Oscar Bider : bandes cyclables sur toute la longueur et adaptation des aménagements actuels (modérateurs pas adaptés au vélo)	A coordonner avec potentielle mise en zone 30 de la poche Est de Châteauneuf	Ville de Sion
j	Route des Iles : piste cyclable unilatérale	A coordonner avec projet de l'extension de la zone industrielle des Iles A coordonner avec mesure 1k)	Ville de Sion
k	Route d'Aproz : bandes cyclables entre Route des Iles et giratoire Traversière	A coordonner avec projet de l'extension de la zone industrielle des Iles A coordonner avec mesure 1j)	Canton Ville de Sion
l	Route de Bramois : bandes cyclables depuis route d'Hérens jusqu'à entrée de Bramois	A coordonner avec potentielle mise en zone 30 de l'entrée Ouest de Bramois	Ville de Sion
m	Rue de la Dixence : bandes cyclables entre giratoire Pont du Rhône et début de la rte de Nendaz	A coordonner avec mesure 1n)	Canton Ville de Sion
n	Rue des Casernes : bandes cyclables entre giratoire Coop Pronto et giratoire pont du Rhône	A coordonner avec mesures 1m) et 5a)	Canton Ville de Sion

N°	Description de la proposition	Etat d'avancement / contrainte / difficulté	Acteurs à associer
	o Rue des Echutes - Rues des Marèches : bandes cyclables jusqu'à la future passerelle	A coordonner avec mesure 7b)	Ville de Sion
	p Rue du Scex : bandes cyclables depuis giratoire Av. Tourbillon jusqu'à zone de rencontre Place du Midi	A coordonner avec réaménagement de la route (revêtement, stationnement sur voirie)	Ville de Sion
	q Rue de Loèche : poursuivre bandes cyclables à l'Est jusqu'au centre funéraire	A coordonner avec mesures 7c)	Ville de Sion
	r Rue du Rawyl : bande cyclable à la montée sur toute la longueur et en descente jusqu'à la voie bus	A coordonner avec mesure 4h)	Canton Ville de Sion
	s Route du Sanetsch et Route du Coteau: bande cyclable à la montée	A coordonner avec potentielle mise en zone 30 du tronçon sud de la route du Sanetsch	Ville de Sion
	t Av. du Ritz : bandes cyclables sur l'Av. du Ritz	A coordonner avec mesure 4k) et 4i)	Canton Ville de Sion
	u Av. de Tourbillon et Av. de France : bandes cyclables depuis le giratoire de l'étoile jusqu'au giratoire des Aubépines	A coordonner avec mesures 4k), 5e) et 5f)	Canton Ville de Sion
	v Rue de la Dixence : bande cyclable à la montée à partir du carrefour de la clarté jusqu'à la zone de rencontre de la Place du Midi (suppression des places latérales)	A coordonner avec mesure 5f)	Ville de Sion
	w Rte de Riddes : bandes cyclables entre le giratoire de la rue de la Dixence et le nouveau pont sur le Rhône	A coordonner avec mesure 7d) A coordonner avec mesure prioritaire Rhône 3	Canton Ville de Sion
2	Généralisation des contre-sens cyclables		
	a Rue Mathieu-Schiner : entre la rue de Savièse et la rue de la Tour, contre-sens déjà ouvert mais sécurisation à améliorer		
	b Rue du Vieux-Moulin : entre l'institut Don Bosco et la rue du Tunnel, contre-sens à ouvrir		
	c Rue des Condémines : entre la rue des Platanes et la rue des Erables, contre-sens à ouvrir et sécurisation par élargissement gabarit routier	A coordonner avec mesure 2i)	
	d Rue des Cèdres : entre l'avenue de la Gare et la rue des Creusets, contre-sens à ouvrir	A coordonner avec mesure 4d)	
	e Passage de la Matze : entre la rue des Condémines et l'av. de Pratifori, contre-sens à ouvrir et sécurisation par élargissement gabarit routier	A coordonner avec mesure 2i)	
	f Av. de Pratifori : entre le passage de la Matze et l'av. de la Gare, contre-sens à ouvrir et sécurisation par élargissement gabarit routier	A coordonner avec mesure 2e) et 4k)	
	g Rue de la Dent-Blanche : entre la rue des Cèdres et l'av. du Midi, contre-sens à ouvrir et sécurisation de la sortie du parking Manor et élargissement gabarit routier		
	h Rue des Creusets : entre la rue Oscar Bider et l'av. de France, contre-sens à ouvrir et sécurisation par élargissement gabarit routier		
	i Rue des Condémines : entre le passage de la Matze et l'av. de la Gare, contre-sens déjà ouvert mais sécurisation à améliorer par élargissement gabarit routier	A coordonner avec mesure 2c), 2e) et 4k)	

N°	Description de la proposition	Etat d'avancement / contrainte / difficulté	Acteurs à associer
3	Raccordement vélo hors trafic à créer / à prévoir / à améliorer		
a	Digue du Pont : revêtement et éclairage à améliorer	A coordonner avec mesures 3b) et 5a)	Ville de Sion
b	Pont du Rhône : réaménagement de la voie ferrée pour franchissement modes doux	A coordonner avec mesure 3a) et 5a)	Canton Ville de Sion
c	Cours Roger-Bonvin : aménagement cyclables (gabarits, marquage, revêtement)	A coordonner avec mesure 6a)	Ville de Sion
d	Ch. Ste-Marguerite : revêtement à adapter	A coordonner avec la mesure 3e)	Ville de Sion
e	Passerelle et souterrain Sion-Vissigen : éclairage rampe, revêtement passerelle et signalétique à améliorer	A coordonner avec la mesure 3d)	Ville de Sion
f	Passerelle Canal de Vissigen : revêtement à adapter	A coordonner avec mesure 4b) et 3g) A coordonner avec le réaménagement du canal	Ville de Sion
g	Rue du Parc : revêtement de l'extrémité Est à adapter	A coordonner avec mesure 3f)	Ville de Sion
h	Passage de la Rue de la Traversière : marquage et signalétique à améliorer		Ville de Sion
i	Passage rue de la Garenne : site propre au Nord du centre sportif Châteauneuf et jusqu'à école d'agriculture à améliorer (signalétique et conflit possible avec école d'agriculture à gérer)	A coordonner avec l'école d'agriculture pour servitude de passage	Canton Ville de Sion
j	Liaison Châteauneuf - Pont de la Morge : itinéraire sur berge de la Morge en site propre à améliorer	A coordonner avec mesure 3l)	Ville de Sion
k	Camping des Iles : accès parking supprimé avec R3 (site propre à créer)	A coordonner avec R3 A coordonner avec mesure 3l)	Canton Ville de Sion
l	Berge de la Morge : liaison en site propre à assurer depuis voie CFF jusqu'au Rhône	A coordonner avec R3 A coordonner avec mesure 3j) et 3k)	Canton Ville de Sion
m	Uvrier - Rive droite du Rhône : itinéraire à créer pour rejoindre future berge réaménagée avec R3	A coordonner avec R3 A coordonner avec mesure 7e)	Canton Ville de Sion
n	Rive de la Borgne : itinéraire en site propre à réaménager (racines)	A coordonner avec R3 A coordonner avec mesure 3o)	Canton Ville de Sion
o	Liaison av. Gd-Champsec - site de l'hôpital : raccordement à améliorer	A coordonner avec le projet d'extension de l'Hopital A coordonner avec mesure 7b) et 3r)	Canton Ville de Sion
p	Route de Préjeux : raccordement site propre à créer avec l'Av. du Grand-Champsec		Ville de Sion
q	Gravière Lüginbühl : liaison rive droite à créer après départ de la gravière et avant R3	A réaliser pour disposer de continuité avant R3 A coordonner avec mesure 7d)	Canton Ville de Sion

N°	Description de la proposition	Etat d'avancement / contrainte / difficulté	Acteurs à associer
4	Itinéraire cyclable (piste/bande) à améliorer		
	a Route des Ronquoz : extrémité Est à améliorer (gabarit bandes cyclables, revêtement, orientation grilles égouts)		Ville de Sion
	b Rue du Parc : tronçon Ouest à adapter en prenant en compte zone 30	A coordonner avec mesure 3f)	Ville de Sion
	c Rue de Lausanne : Revêtement en sortie de Sion jusqu'à Pont-de-la-Morge à améliorer	A coordonner avec mesures 1e) et 1d)	Canton Ville de Sion
	d Av. Maurice Troillet : continuité du tronçon à améliorer et sécurité à améliorer (trottoir partagé vélo-piéton)	A coordonner avec mesure 1g)	Ville de Sion
	e RCT9 : bande cyclable à améliorer		Canton Ville de Sion
	f Rue des casernes : marquage et continuité des aménagements à améliorer	A coordonner avec mesure 1n)	Ville de Sion
	g Route de Chippis : aménagements cyclables à améliorer	A coordonner avec projet de réaménagement et priorisation des bus d'agglo	Canton Ville de Sion
	h Rue de Loèche : sortie de giratoire à améliorer (dangereux avec stationnement latéral en épi)		Ville de Sion
	i Av. Petit-Chasseur : bande cyclable à créer à la descente et à améliorer à la montée	A coordonner avec mesure 1t) et 4k)	Ville de Sion
	j Av. de France : bandes cyclables à améliorer ou à créer (tronçon Migros à la descente)		Canton Ville de Sion
	k Av. de la Gare : réaménagement de l'existant et prise en compte du vélo dans les projets futurs	A coordonner avec projet de réaménagement et modification de circulation de l'av. de la Gare A coordonner avec mesures 4i), 1t), 1f), 5c), 5g) 5e), 1b) et 1u)	Canton Ville de Sion
5	Carrefour/traversée à aménager/sécuriser pour le vélo		
	a Rue de la Dixence : franchissement à l'Est du Pont du Rhône à améliorer en traversée de voie	A coordonner avec mesure 3a) et 3b)	Canton Ville de Sion
	b Carrefour Rue de Lausanne - Rue Traversière : sas vélos à créer et détection des vélos au feu à améliorer	A coordonner avec projet de priorisation des bus	Canton Ville de Sion
	c Carrefour Rue de Lausanne - Av. de la Gare : détection vélos au feu à améliorer	A coordonner avec projet de priorisation des bus A coordonner avec mesure 4k)	Canton Ville de Sion
	d Giratoire Rte de l'Aéroport : sécuriser	A coordonner avec mesure 1a)	Canton Ville de Sion
	e Carrefour de la Gare : détection vélos au feu à améliorer	A coordonner avec mesure 4k) et 1u)	Canton Ville de Sion
	f Carrefour de la Clarté : sas vélos à compléter et détection vélos au feu à améliorer	A coordonner avec mesure 1u)	Canton Ville de Sion
	g Carrefour Av. de la Gare - Rue des Creusets : sas vélos à compléter et détection vélos au feu à améliorer		Canton Ville de Sion

N°	Description de la proposition	Etat d'avancement / contrainte / difficulté	Acteurs à associer
6	Obstacle à ouvrir/adapter au vélo		
	a Cours Roger Bonvin : liaison avec Rue de la Dixence à créer	A coordonner avec mesure 1n) et 3c)	Ville de Sion
	b Ch. Saint-Hubert : rampe Nord du passage inférieur sous l'autoroute à adapter au vélo		Ville de Sion
	c Sitterie : barrière à adapter au vélo		Ville de Sion
	d Rue de Pré-Fleuri : trottoir à adapter au vélo et poursuivre contre-sens cyclable jusqu'au giratoire		Ville de Sion
	e Ch. Des Collines : obstacle Ouest à adapter	A coordonner avec mesure 6f)	Ville de Sion
	f Ch. Des Collines : obstacle Est à adapter	A coordonner avec mesure 6e)	Ville de Sion
	g Passage Rue des Cèdres - Rue de la Dixence		Ville de Sion
h Site propre parallèle à la route des Ronquoz : chemin pour se rendre aux îles, blocs et catadioptrés à améliorer			
7	Nouveau franchissement obstacle		
	a Passerelle au-dessus de la Lienne		Canton Ville de Sion Commune de St-Léonard
	b Passerelle au dessus A9 pour hôpital rampe et accès	A coordonner avec mesure 1o) et 3o)	Canton Ville de Sion
	c Passerelle de Molignon	A coordonner avec R3	Canton Ville de Sion
	d 3ème pont sur le Rhône	A coordonner avec projet de 3ème pont sur le Rhône pour prendre en compte la mobilité douce A coordonner avec l'AggloVS Central pour co-financement possible A coordonner avec mesure 3g)	Canton AggloVS central Ville de Sion
	e Passerelle Rhône Uvrier en nacelle du pont autoroutier actuel	A coordonner avec R3 A coordonner avec mesure 3m)	Canton Ville de Sion
f Passerelle du Parc des Ateliers	A coordonner avec R3 A coordonner avec le concours d'urbanisme Ronquoz 21		
8	Modification de la hiérarchie du réseau (passage en zone 30)		
	a Poche Châteauneuf		Ville de Sion
	b Centre-ville		Ville de Sion
	c Poche Champsec		Ville de Sion
	d Entrée de Bramois		Ville de Sion
9	Berges du Rhône R3	A coordonner avec l'OCCR3	Ville de Sion OCCR3



centre-ville considéré
comme entièrement cyclable

- Légende:**
- Réseau autoroutier
 - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
 - Accès routier local ou réseau modéré
 - Franchissement routier / modes doux
 - Franchissement futur
 - Itinéraires principaux à long terme
 - Générateurs principaux
 - Zones génératrices principales